



**MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II**

**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II
(MCA-Sénégal II)**

**Selection d'une firme chargée de la conception, la construction et l'installation de récifs artificiels dans la baie de HANN
Réf. MCA2/25/GOUV/QPBS/ES18/W15**

BULLETIN QUESTIONS / REPONSES N°1

N°	Questions	Réponses
1	Critère d'évaluation du personnel : Le Consultant comprend qu'un même CV peut être présenté sur plusieurs postes tant que la charge de travail est compatible avec le bon déroulement du projet. Pourriez-vous confirmer ?	Oui nous confirmons cette disposition. Un CV peut remplir plusieurs profils surtout dans le cadre d'un pareil marché. Il faudra veiller à ce que le consultant remplisse tous les critères des postes où il est choisi.
2	Le devis quantitatif doit-il se baser sur les quantités décrites dans les termes de référence, à savoir : - 120 unités cubiques de l'ordre d'1m3 - 40 récifs artificiels de type Rague	Ce nombre peut être revu en fonction du budget alloué et même à la baisse. C'est un ordre de grandeur des besoins en matière de compensation.
3	Le montant prévisionnel du contrat indiqué en Section 2 fiche de données – IO 1.1 de 360,000USD comprend il les trois phases du projet (conception, construction et installation) et est-il basé sur les quantités prévisionnelles des termes de références, à savoir : - 120 unités cubiques de l'ordre d'1m3 - 40 récifs artificiels de type Rague	Le montant comprend les trois phases : conception, construction et installation. Il est basé sur les quantités prévisionnelles et sur la base des réponses reçues de la requête d'Information (RFI) envoyée à tous les potentiels soumissionnaires.
4	Le montant prévisionnel du contrat indiqué en Section 2 fiche de données – IO 1.1 de 360,000USD peut-il être dépassé ?	Le montant de 360 000 USD est donné à titre indicatif. Une firme peut donner un montant supérieur ou inférieur à ce montant tout en sachant que le prix entre dans les critères comparaison des offres.

5	Vous mentionnez un formulaire pour les CVs du personnel clé, toutefois celui-ci ne figure ni dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ni dans les formulaires de soumission. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous le transmettre ?	Il n'est pas transmis de modèle de CV avec le DAO. Il faut juste transmettre des CVs pour le personnel remplissant tous les critères exigés dans le DAO. Pour chaque personnel clé, il faudra préciser le rôle qu'il va jouer dans cette mission.
6	Concernant les références exigées pour le personnel, s'agit-il d'attestations émises par des tiers (clients ou maîtres d'ouvrage) pour lesquels des projets mentionnés ont été réalisés ?	Il n'est pas nécessaire de transmettre les attestations pour le personnel. Il suffit juste de mentionner les missions réalisées sur le CV.
7	En ce qui concerne l'offre financière, vous avez indiqué pendant la réunion qu'un montant supérieur ou inférieur à 360 000 USD pouvait être proposé et que ce critère est noté sur 30 points. Pourriez-vous préciser la méthode d'attribution des points ? La notation est-elle basée sur la proximité avec le montant de référence, ou selon une autre grille d'évaluation ?	Il s'agit du poids attribué à la note technique qui est 70% et la note financière qui est de 30 % pour ce marché. Une pondération va être effectuée entre ces deux notes pour faire le classement entre les offres des soumissionnaires qui ont atteint la note de 70 points après l'évaluation des offres technique.
8	Étant donné que la zone de mouillage des récifs est protégée mais soumise à un trafic maritime important, envisagez-vous de notre part une proposition alternative de localisation pour limiter les risques liés à la navigation ?	Non, l'emprise des câbles a fait l'objet d'études avec tous les éléments d'informations disponibles. On s'en tient à cette emprise au regard de la connectivité attendu en rapport avec d'autres zones protégées dans l'AMPG.
9	Existe-t-il une restriction de surface pour la zone de pose des récifs artificiels, ou pouvons-nous proposer une configuration adaptée aux conditions du site ?	Oui, il y a une restriction car en dehors de la zone proposée, un autre site va nécessiter des études complémentaires sur certains aspects et le projet n'a pas ce temps. À l'intérieur de la zone proposée, le consultant peut user de créativité pour créer un récif qui atteindra les objectifs visés.
10	Concernant le délai prévisionnel de deux mois pour la conception, celui-ci inclut-il les démarches administratives et l'obtention des autorisations nécessaires ?	Les démarches administratives et les différents permis sont des livrables de cette phase de base.
11	Auriez-vous, s'il vous plaît, à disposition des données ou notes technico-scientifiques relatives à la bathymétrie de la zone de mouillage, aux espèces marines présentes sur le site, aux courants et conditions hydrodynamiques ainsi qu'à tout autre document descriptif ou caractéristique environnementale et océanographique de la zone ?	Oui les données des différentes études seront mises à la disposition du cabinet retenu. Il ne devrait pas être nécessaire de réaliser aucune étude d'envergure car la zone de mouillage est maintenant bien connue.
12	Lors de la réunion, il a été évoqué que la conception et la réalisation des récifs artificiels seraient dissociées, la conception faisant d'abord l'objet d'une étude spécifique, et qu'à l'issue de sa validation, le soumissionnaire	Il faut se fier à ce qui est écrit dans les DAO car les soumissionnaires vont proposer un coût global. L'évaluation devra tenir compte de ces

	pourrait ou non être retenu pour la phase de réalisation. Cette approche n'étant pas explicitement mentionnée dans le DAO, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des éclaircissements à ce sujet ?	aspects lors de l'attribution du contrat. Il y aura une validation technique avant la fabrication des récifs.
13	Est-ce que vous avez les cartes des fonds marins des zones concernées par la mission et est ce qu'ils sont disponibles pour les soumissionnaires ?	Oui, elles seront mises à la disposition du contractant.
14	Quel va être le coût des permis et qui va les supporter ?	Il n'y a pas de coût lié à l'obtention des permis et des autorisations.
15	Est-ce qu'il y'a des frais pour le bureau de conciliation et qui va les supporter ?	Il n'est pas prévu de bureau de conciliation et il n'y a pas de frais.
16	Est-ce que les coûts additionnels (pour les imprévus) seront ajoutés sur le montant de l'offre financière ?	Il appartient au soumissionnaire de décider de ce qui fait partie ou non de son offre. Le montant qui sera pris en considération lors de l'ouverture et de l'évaluation est celui mentionné dans le formulaire d'offre dûment signé par le soumissionnaire.
17	Est-ce que les entreprises privées doivent remplir le formulaire de certification d'entreprise publique ?	Oui, tous les soumissionnaires doivent remplir ce formulaire.
18	Est-ce que les entreprises doivent remplir le Formulaire de certificat d'observation des sanctions ?	Oui, il faut faire les vérifications et remplir le formulaire.
19	Est-ce qu'il faut donner les références des firmes ?	Oui, il faut donner les références de la firme dans le domaine de la mission et fournir les éléments de preuve.
20	Est-ce que MCA-Sénégal II est exonéré d'impôt et de taxes ?	Oui, MCA-Sénégal II est exonéré d'impôt et de taxes.